



DOSSIER DE PRESSE

Colloque de Lancement ECODIAM Pour la gestion des déchets de l'agrofourniture

JEUDI 17 Septembre 2020
De 9h30 à 13h30
HALL EAS, Ancien Aéroport,
Lamentin, Martinique

Edito de la Directrice de la DAAF

Mesdames et Messieurs,

Assister à la naissance d'un éco-organisme est toujours le signe d'une avancée en matière de gestion de déchets et de responsabilité d'une filière.

Cette naissance revêt un caractère particulièrement remarquable aujourd'hui puisqu'il s'agit de répondre à une attente ancienne de notre territoire, dans un contexte sensible autour de l'utilisation des intrants en agriculture.

Au début des années 2000, les filières à responsabilité élargies des producteurs basées sur un accord volontaire voyaient le jour en France et organisaient la mutualisation de la prise en charge des produits phytopharmaceutiques non-utilisables (PPNU) et des emballages et produits plastiques de l'agrofourniture.

C'est en 2002, après la mise en évidence de la pollution de l'environnement par la chlordécone qu'a été organisée la première campagne d'élimination de PPNU et de leur emballage en Martinique.

Avec la multiplication des retraits de produits et le développement de l'utilisation du plastique dans les systèmes de production, la gestion des déchets de l'agrofourniture est vite devenue une problématique de premier plan sur notre territoire insulaire.

L'APROMAR, l'association des entreprises d'agrofourniture de Martinique (SCIC, PHYTOCENTER, GEDI, Agro-system, Holdex Environnement, M2G Distribution), en partenariat avec la chambre d'agriculture, a mis en place depuis 2008, avec l'appui des fonds privés de ses adhérents, d'ADIVALOR^[1], ainsi que des fonds publics, notamment via les plans Ecophyto, des collectes ponctuelles d'emballages vides et de PPNU.

BANAMART, SICA des planteurs de Banane de la Martinique, a organisé également des collectes régulières des déchets issus de la filière bananière (gainés, mousses, ficelles, emballages vides) sur les sites de Charpentier et de Bois Rouge.

L'organisation de filières pérennes de gestion des intrants agricoles en fin de vie faisait l'objet d'études de faisabilité, puis de préfiguration, à la demande du Ministère des Outre-Mer.

C'est à l'issue de ces nombreux travaux, portés par les professionnels en partenariat avec les pouvoirs publics, que se concrétise l'éco-organisme martiniquais ECODIAM associant l'ensemble des parties prenantes de notre territoire : 8 importateurs/distributeurs^[2] et 5 organismes professionnels agricoles^[3]. J'invite la chambre d'agriculture à rejoindre cette organisation dans un intérêt commun et partagé.

Le nouvel éco-organisme sera chargé, dès cette année, de gérer sur le plan technique et financier les déchets de l'agrofourniture. Ce sont les Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques (EVPP), les Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisés (PPNU), les Emballages Vides de Produits Fertilisants (EVPF), les Films et Plastiques Usagés (FPAU) qui seront collectés et éliminés dans le cadre de filières pérennes mises en place par ECODIAM.

Il permettra d'optimiser les coûts et de mettre en place un dispositif mutualisé. Ce point mérite une attention particulière, car comme vous le savez, qui dit éco-organisme, dit éco-contribution. Les études prospectives réalisées font ressortir des coûts de gestion des déchets bien plus chers en outre-mer qu'en France hexagonale. Si l'Etat prendra sa part dans l'accompagnement des filières de traitement des déchets, il apparaît nécessaire que la responsabilité des producteurs et des firmes soit à la hauteur des ambitions affichées.

Je salue aujourd'hui le travail réalisé, l'adhésion des filières agricoles martiniquaises, l'investissement particulier de l'APROMAR dans la conduite du projet et souhaite une pleine réussite à ECODIAM.

[1] Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles

[2] Importateurs/distributeurs : PHYTOCENTER, SCIC, Antilles Polyplastiques, Blandin SAS, SHA, M2G Distribution, GEDI et l'APROMAR

[3] Banamart, SICA Canne Union, UPFL, SICA Château Gaillard, Caraïbes Melonniers.

Sophie BOYER,
Directrice de la DAAF Martinique.



EDITO de la Collectivité Territoriale de Martinique

Dans le cadre du colloque de lancement du nouvel éco-organisme ECODIAM, en charge de la filière de collecte et de traitement des déchets issus de l'agrofourriture, plusieurs partenaires ont le plaisir de se réunir le jeudi 17 septembre 2020 à l'ancien aérogare du Lamentin.

Cet outil primordial est financé par plusieurs organismes publics, le Ministère de l'Outre-Mer, la Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt, l'Office de l'eau, la Collectivité Territoriale de la Martinique.

Son action concrète permet de sécuriser un secteur économique majeur de la Martinique, qu'est l'agriculture, par la structuration de la filière des déchets issus de cette activité tels que :

- les emballages vides (ayant contenu des produits phytopharmaceutiques, des engrais, des semences ou des produits d'hygiène),*
- les plastiques usagés (films, ficelles, filets),*
- les déchets dangereux (PPNU, déchets d'effluents phytopharmaceutiques),*
- les équipements de protection individuelle usagés.*

La création d'ECODIAM s'inscrit dans la compétence réglementaire de planification de la Collectivité Territoriale de Martinique au titre du Plan de Prévention et de Gestion des déchets de Martinique (PPGDM) adopté par l'Assemblée de Martinique, le 26 novembre 2019, et en tant qu'autorité de gestion des Fonds et Programmes Européens.

La Collectivité Territoriale de Martinique a soutenu la création d'ECODIAM par le biais du Programme Territorial de Maitrise des Déchets (PTMD), outil financier qu'elle anime aux côtés de l'ADEME et la Préfecture.

ECODIAM, un outil nécessaire pour la Martinique

En Martinique, les déchets non dangereux et dangereux issus des activités agricoles représentent 21 140 tonnes des déchets en 2016. Bien que cette filière bénéficie d'un éco organisme national, ADIVALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles), son périmètre d'application exclut les régions ultrapériphériques françaises.

Né d'une volonté de doter le territoire d'un éco-organisme volontaire, l'Association des professionnels de l'approvisionnement d'intrants de l'agriculture martiniquaise (APROMAR), et au regard du contexte sanitaire actuel, a porté l'étude de préfiguration aboutissant à la création d'ECODIAM. ECODIAM répond ainsi à un besoin exprimé par la filière agricole pour sécuriser et assurer une activité respectueuse de l'environnement.

L'insularité et la taille du gisement générant des coûts importants, la mise en œuvre opérationnelle est facilitée par l'appui de financeurs publics tout en permettant un fonctionnement autonome de la structure sur le long terme.

Cette nouvelle filière ouvre également la voie vers de nouveaux emplois locaux et participe à la préservation des ressources qui contribue pleinement à la transition vers une économie circulaire dans lequel doit s'inscrire notre territoire.



Edito du Président de l'Office de l'eau

La Martinique doit faire face, en plus de l'enjeu de l'eau, à un enjeu non moins important qui est celui du traitement de ses déchets. Nous, élus et décideurs, devons prendre nos responsabilités, et rendre compte à nos enfants de ce que nous avons fait pour protéger notre environnement.

L'Office de l'eau Martinique a pour mission principale la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Or ces milieux sont très exposés aux déchets de toutes sortes.

Les déchets issus de l'utilisation d'intrants en agriculture sont multiples et peuvent pour certains comme les résidus non utilisés et emballages vides de produits phytopharmaceutiques présenter un risque très élevé de contamination des milieux aquatiques. D'autres comme les gaines et paillages plastiques sont également préoccupants car ils peuvent être entraînés vers les milieux aquatiques et s'y décomposer.

Aussi l'ODE appuie les professionnels de l'agriculture pour l'organisation de la collecte et l'élimination de leurs déchets d'intrants, dans un contexte rendu difficile par la faible taille du gisement et par l'insularité de la Martinique.

C'est dans ce cadre que l'ODE a apporté son soutien financier en 2013, 2015 et 2017 à l'APROMAR et à la Chambre d'Agriculture pour la mise en place de campagnes de récupération de produits phytopharmaceutiques non utilisés et emballages vides. Il en a été de même pour le volet formation des opérateurs.

C'est dans ce même esprit que l'ODE a financé les deux volets de l'étude de préfiguration pour la mise en place d'un éco-organisme dédié à la gestion des déchets issus des intrants agricoles.

Aujourd'hui c'est avec une grande satisfaction que je salue la naissance de l'éco-organisme ECODIAM. Dès à présent, son action est concrète puisqu'elle concourt à sécuriser la collecte, à éliminer et à valoriser les déchets d'intrants en Martinique.

Je souhaite qu'à terme, une fois les équilibres financiers et économiques trouvés, ECODIAM puisse pleinement faire jouer la responsabilité élargie des producteurs et distributeurs d'intrants. D'autres chantiers utiles à la préservation de nos milieux aquatiques pourront, j'en suis certain, être portés dans un futur proche par ECODIAM ; je veux citer la diminution des déchets à la source, la transition vers des produits alternatifs permettant la valorisation de matières organiques et naturelles, la collecte des biocides et des produits vétérinaires.... ;

Autant d'actions que l'Office De l'Eau aura plaisir à accompagner techniquement et financièrement !

***Le Président de l'Assemblée de Martinique,
Le Président de l'Office De l'Eau,
Claude LISE.***



EDITO du directeur de l'ADEME

La gestion durable des sols, des systèmes agricoles et forestiers est un enjeu majeur sur l'île de la Martinique. Le contexte sanitaire actuel montre toute l'importance de maintenir et développer des systèmes alimentaires locaux, durables.

L'ADEME s'engage depuis plusieurs années aux côtés des acteurs du monde agricole martiniquais sur différents sujets de l'économie circulaire et la transition énergétique comme la réduction du gaspillage des productions agricoles, la valorisation des déchets organiques en compostage ou méthanisation, le soutien à l'Institut Technique Tropical pour développer des approches d'analyse de cycle de vie de la banane, l'efficacité énergétique dans l'industrie agro-alimentaire et le développement des filières biomasse énergie.

L'ADEME accompagne depuis 2012 le développement de la filière pérenne de gestion des déchets d'agrofourniture dans l'outre-mer, avec le soutien d'une étude auprès d'ADIVALOR puis l'attribution d'une aide à l'APROMAR pour l'animation de la création de l'éco-organisme martiniquais, en partenariat avec la Collectivité Territoriale Martinique, dans le cadre du Programme Territorial de Maitrise des Déchets (PTMD).

Nous nous félicitons que cet objectif se concrétise et renouvelons notre confiance dans l'APROMAR et ECODIAM pour faire vivre cet éco-organisme et l'inscrire dans une dynamique d'économie circulaire. Les défis restent de taille : baisser le cout de traitement, élevé, de ces déchets, trouver des filières de valorisation locales pour éviter l'export, faire évoluer les pratiques vers une consommation réduite en intrants, mener de la recherche et développement sur des matières biosourcées adaptées au climat tropical... La prévention des déchets d'agro-fourriture est en effet le premier moyen de faire baisser les couts de traitement. L'écoconception sur les fournitures produites localement est aussi une piste de travail, ainsi que, lorsqu'aucune valorisation matière n'est possible, la production de combustibles solides de récupération.

L'implantation locale des éco-organismes des différentes filières à Responsabilités Elargie des Producteurs (REP) n'est pas aisée dans les territoires d'Outre-Mer, avec des contraintes communes à l'ensemble des filières : couts de traitement des déchets élevés, capacité limitée des installations locales, difficultés à développer des filières martiniquaises de valorisation. ECODIAM, nouvel éco-organisme volontaire, se déploie finalement sur le même pas de temps que d'autres filières REP, comme les meubles ou les déchets dangereux.

Ces dernières années la mise en place de ces filières s'est aussi accélérée avec l'animation de la plateforme REP par l'association Entreprise et Environnement, financée par l'ADEME et les éco-organismes. Cette mission permet d'instaurer un dialogue entre éco-organismes, entre éco-organismes et les collectivités territoriales, d'améliorer la communication auprès du grand public, trouver des synergies entre structures, notamment sur la mutualisation de traitement de flux de matières similaires. C'est dans cette dynamique que nous souhaitons voir s'inscrire ECODIAM.

Au niveau national l'ADEME a hérité de la mission de suivi et d'observation des filières REP, définie dans la récente loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) adoptée en février 2020. Cette instance, chargée de réaliser des études et des évaluations préalables à l'agrément des éco-organismes a aussi pour objectifs de proposer des mesures pour mieux les coordonner et réguler les filières. Nous ne manquerons pas de porter à connaissance de cette nouvelle instance les travaux martiniquais.

Nous poursuivrons l'appui à Ecodiam dans les prochaines années et invitons les acteurs en présence à se tenir à l'écoute des futurs appels à projets du Programme Territorial de Maitrise des Déchets sur la réduction des plastiques et l'alimentation durable cette fin d'année et en 2021.

Jean-François MAURO,
Directeur de l'ADEME Martinique.



I. PROGRAMME DU COLLOQUE

- 9h30** Café d'accueil
- 10h00** Introduction du Président d'ECODIAM, *Guy de REYNAL*
Contexte et enjeux de la filière des déchets professionnels agricoles en Martinique
- 10h10** Allocutions de l'ADEME, de la DAAF et de l'Office de l'Eau
- 10h30** Collaboration avec l'Eco-organisme ADIVALOR,
Marc VAUCELLE – chargé de mission ADIVALOR
- 10h45** Bilan et évolution des collectes organisées par l'APROMAR en Martinique,
Gwenaëlle COTTIN – Directrice commerciale à la SCIC
- 11h00** ECODIAM, l'Eco-organisme martiniquais pour gérer les déchets de l'agriculture,
Marie-Béatrice GALAN – Chargée de mission APROMAR
- 11h20** Table ronde :
« Quel devenir possible pour les déchets issus de l'agrofourniture ? »
Eric EUGENIE – SICA CANNE UNION
David DURAL et Karine VINCENT - BANAMART
Franck PRESENT – Caraïbes Melonniers
Aurélien de REYNAL et Adeline de SOUZA – Antilles Poly Plastiques
- 12h00** Temps d'échange avec les participants
- 12h45** Mot de clôture du Président d'ECODIAM, *Guy de REYNAL*
- 13h00** Pot d'inauguration

II. PROGRAMME DETAILLE

9h30

Café d'accueil

10h-10h10

Mots d'introduction du Président d'ECODIAM, Guy De Reynal

Monsieur le Préfet, Madame La Directrice de la DAAF,
Messieurs et mesdames les députés,
Madame la sénatrice,
Messieurs les représentants de la CTM,
Monsieur le Président de l'Office De l'Eau,
Monsieur le Directeur régional de l'ADEME,
Chers agriculteurs
Mesdames, Messieurs, Chers invités, en vos grades et qualité,

C'est avec une grande satisfaction que nous vous accueillons aujourd'hui pour vous présenter l'éco-organisme, nouvellement créé, ECODIAM.



Cette nouvelle entité dans le paysage agricole martiniquais est le fruit de plusieurs années de travail et de réflexion, qui ont été portées par : l'APROMAR, l'association des entreprises d'agro-fourniture de Martinique, avec l'appui des pouvoirs publics (la DAAF, le MOM, l'ADEME, l'Office de l'eau et la CTM), d'ADIVALOR, de la Chambre d'agriculture, que nous remercions vivement.

En effet, les filières agricoles, comme toutes les activités économiques, sont productrices de déchets (des emballages vides, sacs ou bidons, plastiques usagés, produits non utilisés) et il est de la responsabilité des acteurs économiques de ces filières de gérer et d'éliminer correctement leurs déchets.

La gestion des déchets est un enjeu majeur pour l'environnement martiniquais, enjeu dont l'APROMAR a pris pleinement la mesure depuis 2013.

S'ils sont mal gérés, des résidus de produits phyto-pharmaceutiques ou de fertilisants mais aussi des fragments de plastiques peuvent entraîner des problèmes de santé liés à la pollution des milieux.

C'est pourquoi, l'association APROMAR organise depuis 2013 des collectes d'EVPP, d'EVPF et de PPNU afin de fournir un service de proximité aux agriculteurs martiniquais. (Mme Cottin vous présentera un bilan de ces collectes).

Avec la création d'ECODIAM, c'est une étape supplémentaire qui est franchie pour l'ensemble des acteurs des filières agricoles qui partagent dorénavant les responsabilités et participent financièrement aux coûts de gestion des déchets.

13 organisations se sont associées dans ECODIAM : des entreprises d'agro-fourniture (Agrosystem, Antilles Poly Plastique, Phytocenter, la SCIC, GEDI, M2G Distribution, SHA) et des groupements de producteurs (Banamart, Sica Canne Union, UPFL, Caraïbes melonniers, SICA Château Gaillard). Elles vont décider de façon collégiale les modalités opérationnelles et financières de la gestion des déchets. Comme pour la filière hexagonale, la démarche est volontaire et j'insiste sur ce point : VOLONTAIRE.

Je tiens particulièrement à souligner que le coût de la gestion des déchets est 7 à 10 fois plus élevé sur notre île que sur l'Hexagone : coût de collecte, coût transport, coût de traitement et d'élimination. Cet état de fait est lié à l'insularité, et également aux faibles gisements qui ne permettent pas de faire des économies d'échelle et de mettre en place des solutions locales de valorisation ou de recyclage.

Ces surcoûts doivent être supportés par l'ensemble de la filière mais il est important également que les pouvoirs publics continuent à aider la filière agricole afin de gommer les surcoûts ; car c'est le revenu du producteur qui est impacté et au final le prix de vente au consommateur local qui augmente.

Sachez qu'au niveau national, les coûts augmentent aussi compte tenu du contexte de plus en plus tendu sur le plastique recyclé : saturation des incinérateurs et des usines de recyclage.

Nos collègues d'ADIVALOR évoqueront dans leur intervention la situation au niveau national qui a nécessairement des répercussions sur notre filière locale.

Il est donc urgent que les pouvoirs publics et les collectivités soutiennent la création de nouvelles unités locales car nous sommes déjà dans une impasse pour certains déchets. Les collègues de Banamart ou de Caraïbes Melonniers témoigneront des difficultés qu'ils rencontrent aujourd'hui pour éliminer les gaines de banane et les paillages usagés.



Ces difficultés doivent nous encourager à rechercher de nouvelles solutions et de nouvelles pratiques moins productrices de déchets : les films biodégradables doivent être étudiés avec attention. Nous aurons l'occasion d'échanger et de débattre sur les solutions les plus appropriées au cours de notre table ronde.

Vous l'avez compris, notre ambition avec ECODIAM est triple :

- Assurer la pérennité financière et opérationnelle de la filière
- Gérer au mieux les déchets de la filière agricole à court terme, avec les solutions existantes,
- mais c'est aussi d'être tourné vers l'avenir et d'innover pour davantage recycler et produire moins de déchets.

Je vous remercie de votre présence dans le contexte sanitaire et économique compliqué que nous vivons tous, je vous souhaite un bon colloque et laisse la parole à nos *financeurs/bailleurs de fonds* et partenaires.

10h10-10h30

Allocutions de la DAAF, de l'Office de l'Eau et de l'ADEME.

10h30-10h45

Pierre DELEPINAU, directeur d'ADIVALOR et Marc VAUCELLE, chargé de mission DOM à ADIVALOR

Collaborations avec l'éco-organisme ADIVALOR

Créé en 2001, ADIVALOR est un éco-organisme privé qui réunit tous les acteurs de la filière agricole. Le fonctionnement de la filière repose sur un principe de responsabilité partagée entre les acteurs de l'agro fourniture. Il fédère aujourd'hui 330 industriels, 1300 opérateurs de collecte et 300 000 agriculteurs qui trient leurs déchets. La mise en place des différentes filières s'est faite progressivement sur plus de 10 ans.

En Martinique à partir de 2008, ADIVALOR apporte son soutien financier et technique aux collectes pilotes d'emballages vides et de PPNU organisées par les acteurs locaux. Il fait bénéficier également de son réseau de prestataires de valorisation, dans un contexte national et international de plus en plus tendu.

A la demande des ministères de l'écologie, de l'outre-mer et de l'ADEME, ADIVALOR a mené une étude sur les cinq DOM qui comportait un état des lieux de la gestion des déchets et des recommandations. Cette étude a servi, en Martinique, de base de travail à la configuration d'une filière locale pilotée par L'APROMAR.

ADIVALOR a apporté son soutien technique à la création d'ECODIAM et a apporté un soutien financier aux opérations de collecte programmées en 2020.

10h45-11h00

Gwénaëlle COTTIN, Directrice commerciale à la SCIC, membre de l'APROMAR
Bilan des collectes organisées par l'APROMAR en Martinique

L'APROMAR est une association qui fédère des entreprises d'agro-fourriture : elles fabriquent ou importent les intrants et les distribuent sur le marché martiniquais.

Consciente des enjeux que représentent la gestion des déchets pour l'agriculture martiniquaise, l'APROMAR a dès 2013 organisé avec l'appui des pouvoirs publics, de la Chambre d'agriculture et d'ADIVALOR des collectes des emballages vides de

produits phyto-pharmaceutiques (EVPP), des emballages vides de produits fertilisants (EVPF), et des collectes de produits phyto-pharmaceutiques non utilisés (PPNU).

11h00-11h20

Marie-Béatrice GALAN, chargée de mission APROMAR

ECODIAM, le nouvel éco-organisme martiniquais pour gérer les déchets de l'agriculture.

Après plusieurs mois de réflexion et de concertation, les entreprises majeures de l'agro-fourriture et des groupements de producteurs se sont associées pour créer l'éco-organisme ECODIAM, qui sera chargé de gérer à partir de 2021 les différents déchets.

La SAS ECODIAM est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 8 membres : 4 représentants des entreprises d'importation et de distributions ; 4 représentants des groupements de producteurs. La présidence a été attribuée à l'APROMAR pour la phase de démarrage de l'éco-organisme.

Cet engagement volontaire sur le plan financier et technique des acteurs économiques ne pourra s'inscrire dans la durée sans le soutien des pouvoirs publics afin de ne pas faire peser sur les agriculteurs martiniquais les surcoûts locaux de la gestion des déchets.

11h20 à 12h :

Table ronde : Quel devenir possible pour les déchets issus de l'agro-fourriture ?

Karine VINCENT, Directrice Service Technique à BANAMART

La filière banane regroupe 360 producteurs qui utilisent des intrants essentiels à la production.

Ces intrants génèrent des déchets tels que les gaines plastiques usagées, les mousses de protection des régimes, les ficelles, les emballages vides de produits phytosanitaires, et les équipements de protection individuelle.

La filière banane gère ses déchets depuis plus de 20 ans et organise tous les deux mois des collectes de déchets sur ses deux centres d'empotage. Ce sont les planteurs qui financent les collectes et le traitement de ces déchets.

Chaque année, ce sont près de 800 tonnes de déchets qui sont collectés et retraités à travers des filières spécialisées.

La filière banane a rejoint ECODIAM afin de prendre part à la dynamique collective, mutualiser les coûts d'organisation et de collecte et, trouver les solutions de traitement optimales des déchets.



Eric EUGENIE, Directeur de la SICA CANNES UNION



La filière canne à sucre en Martinique fédère 180 producteurs qui cultivent 3 900 ha. Les producteurs utilisent des engrais, des amendements et des produits phyto-pharmaceutiques. Dès 2013, et lors des différentes collectes organisées par l'APROMAR, les planteurs de canne sensibilisés à cette problématique de traitement de leurs déchets, ont toujours apporté leurs emballages vides sur les sites dédiés. Notre filière canne a participé au côté de l'APROMAR à la mise en place d'ECODIAM : c'est une structure indispensable pour organiser efficacement le partage des responsabilités entre les différents acteurs de la filière : producteurs, distributeurs et metteurs en marché.

Frank PRESENT, Caraïbes Melonniers

L'Organisation de Producteurs Caraïbes Melonniers est une association de 30 producteurs de melons sur la Guadeloupe et 6 sur la Martinique. Afin de lutter contre l'enherbement, les producteurs de melons utilisent des films de paillage plastiques. Ces films très efficaces ont permis des gains de productivité et évitent d'utiliser des désherbants chimiques. Mais à la fin de chaque cycle, ces films doivent être retirés des parcelles. Ils sont aujourd'hui stockés à l'abris du vent dans un espace créé pour, mais non dédié, faute de solutions de traitement. Trop souillés, ces films usagés ne peuvent être aujourd'hui éliminés dans les infrastructures martiniquaises. Ces paillages plastiques étaient jusqu'alors enfouis à la déchetterie de Céron qui est fermée aujourd'hui. Les producteurs testent aujourd'hui des paillages biodégradables, voie d'avenir qui permettra de réduire considérablement les quantités de déchets produits. A l'occasion des autres collectes ponctuelles organisées par l'APROMAR, l'OP CARAIBES MELONNIERS y porte ses autres emballages vides et produits non utilisés.

Aurélien de REYNAL, gérant d'ANTILLES POLY PLASTIQUES et Adeline de SOUZA, responsable commerciale

Antilles Poly Plastiques est fournisseur de produits d'emballage et de protection en plastique, nécessaires à la culture de la banane en Martinique et en Guadeloupe. APP produit notamment les gaines vertes qui protègent les régimes aux champs durant leur croissance, ainsi que les polybags utilisés dans les cartons d'expédition et dont le rôle est de réguler les échanges gazeux. APP fabrique également des protections en mousse de polyéthylène qui sont utilisées par certains producteurs pour gagner en qualité. Tous ces produits sont fabriqués dans l'usine du Robert à partir de bobines-mères de films plastiques et de billes de polyéthylène pour l'extrusion de la mousse. Depuis le début de son activité en 2014, APP participe avec le groupement Banamart à la recherche de solutions pour la gestion de ses déchets. APP a rejoint le projet ECODIAM lors de sa création.

12h00 à 12h45 :

Temps d'échanges avec les participants

12h45 - 13h00 :

Guy de REYNAL, Président d'ECODIAM/ représentant de la CTM
Mot de Clôture

Nous arrivons aux termes de notre colloque et permettez-moi ces derniers mots qui clôtureront notre séminaire.



Je tiens à souligner la qualité des travaux des intervenants et des informations partagées tout au long de la manifestation.

Je remercie encore tous les acteurs financiers et collectivités qui œuvrent en faveur de l'environnement et de la filière de déchets de l'agrofourriture.

Je tiens à remercier tout particulièrement tous ceux qui ont été la cheville ouvrière des collectes passées et qui continuent à prendre de leurs temps et accorder des moyens pour contribuer au succès de cette démarche collective.

Je remercie en fin tous les participants pour le temps et l'écoute qu'ils nous ont accordés.

Et enfin, je remercie la SAMAC de nous avoir permis de tenir cet évènement à l'ancien aéroport.

Et vous invite à prendre part au cocktail d'inauguration.